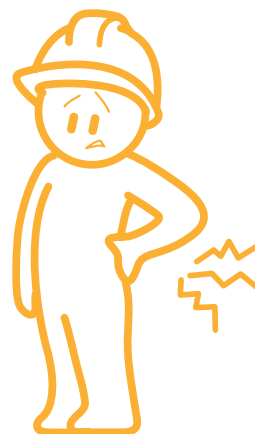


COMMUNIQUÉ DE PRESSE – MARDI 6 NOVEMBRE 2018

# L'Assurance Maladie poursuit la sensibilisation contre le mal de dos et mobilise les entreprises



Deux salariés sur 3 ont souffert, souffrent ou souffriront un jour d'une « lombalgie »<sup>1</sup>, nom scientifique du mal de dos. Douloureux et parfois invalidant, le mal de dos peut entraîner de lourdes conséquences pour le salarié en termes de désinsertion sociale et professionnelle. Il pèse également sur l'organisation et les finances des entreprises : en 2017, 12,2 millions de journées de travail ont ainsi été perdues à cause du mal de dos lié à des risques professionnels, engendrant un coût direct de plus d'1 milliard d'euros<sup>2</sup>, supporté par les entreprises. Afin de répondre à ces enjeux socio-économiques et de santé, l'Assurance Maladie étend la sensibilisation sur le mal de dos au monde du travail, au travers d'un volet spécifique à destination des employeurs pour les orienter vers les démarches de prévention et les solutions de retour à l'emploi des salariés.



## Mal de dos au travail : un enjeu social et humain...

Plus de 4 actifs sur 5 déclarent avoir déjà souffert de problèmes de dos pendant ou après le travail<sup>3</sup>. Si une large majorité guérit spontanément en quelques semaines<sup>4</sup>, une partie (7 %<sup>4</sup>) continuera d'avoir des douleurs après 3 mois. Or, lorsqu'il devient chronique, **le mal de dos engendre de lourdes conséquences en termes de désinsertion sociale et professionnelle, a fortiori** lorsqu'il est lié au travail. Le mal de dos chronique déclenche de fait une perte de confiance, progressive mais réelle, accompagnée d'un syndrome de déconditionnement physique, psychologique et social du salarié. Ce qui explique que la lombalgie est la 1<sup>re</sup> cause d'inaptitude avant 45 ans et la 3<sup>e</sup> cause d'invalidité pour le régime général<sup>5</sup>.

## ... et des conséquences sur la santé des entreprises

Si les coûts directs sont élevés et supérieurs à 1 milliard d'euros<sup>2</sup>, les coûts indirects, plus difficiles à chiffrer, sont également bien réels pour les entreprises. Ils intègrent la désorganisation des équipes, les retards de production et malfaçons, la baisse de productivité, la dégradation éventuelle du climat social et de l'image de l'entreprise au regard de l'augmentation du turnover, la démotivation...

La lombalgie n'épargne aucun secteur professionnel. Néanmoins **5 secteurs sont particulièrement concernés** ayant pour point commun leur exigence sur le plan physique : le transport et la logistique, le bâtiment, l'aide et les soins à la personne, la gestion des déchets et le

commerce. Ils supportent à eux seuls **plus de la moitié du coût direct du mal de dos** et le **risque d'être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est 1,5 à 2 fois plus élevé** dans ces secteurs.

Le port de charges est la première cause de survenue des lombalgies liées au travail (40 %), suivi de la manutention manuelle d'objets (23 %)<sup>2</sup>. À ces facteurs « physiques » s'ajoutent les **facteurs de risques psychosociaux qui peuvent aggraver le mal de dos ou favoriser son passage à la chronicité** : mauvaises conditions de travail, stress, contraintes psychosociales, insatisfaction au travail, monotonie des tâches...

## Un programme d'actions pour mobiliser les employeurs sur le mal de dos au travail

Face à ces enjeux, les branches Maladie et Risques professionnels de l'Assurance Maladie lancent une campagne de sensibilisation à destination des employeurs, en déclinaison du programme global initié en 2017 « *Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement.* ». Ce volet spécifique vise à **encourager les employeurs à mettre en place des démarches de prévention collectives et à les orienter vers les solutions existantes**, dont le programme TMS Pros de l'Assurance Maladie – Risques professionnels<sup>6</sup>. Son message, « *Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos* », a vocation à faire prendre conscience aux employeurs que lutter contre le mal de dos aura un effet positif tant sur la santé des salariés que sur l'entreprise.

Élaboré en lien avec l'INRS et en concertation avec des organismes de prévention, des fédérations professionnelles,

des services de santé au travail et la Société française de médecine du travail, ce volet a également vocation à donner **les clés favorisant le maintien de l'activité professionnelle** – ou sa reprise rapide – à l'ensemble des acteurs concernés, y compris les professionnels de santé.

Lancée le 6 novembre pour une durée de deux mois, la campagne s'articule autour d'insertions presse dans la presse quotidienne nationale, la presse magazine et les médias sectoriels, ainsi que de bannières sur le web et les réseaux sociaux. Par ailleurs, un **kit d'information composé d'outils destinés aux employeurs et aux acteurs de la prévention** est mis à disposition sur [ameli.fr](http://ameli.fr). Il comprend des informations pratiques, générales et déclinées par secteur, sur les moyens à mettre en œuvre pour une prévention efficace et durable du mal de dos lié au travail.

Pour en savoir plus : [www.ameli.fr/entreprises/prevention/risques/mal-dos](http://www.ameli.fr/entreprises/prevention/risques/mal-dos)

### À propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Risques professionnels du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France et d'assurance contre les accidents du travail et maladies professionnelles. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, Cramif, CGSS...).

Sa branche Risques professionnels conduit un projet global de gestion des risques liés au travail. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'INRS met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information.

### CONTACTS PRESSE

**Emmanuelle Klein** – [emmanuelle.klein@lauma-communication.com](mailto:emmanuelle.klein@lauma-communication.com) – 01 73 03 05 22

**Laurent Mignon** – [laurent.mignon@lauma-communication.com](mailto:laurent.mignon@lauma-communication.com) – 01 73 03 05 21

**Manon Blanchard** – [manon.blanchard@lauma-communication.com](mailto:manon.blanchard@lauma-communication.com) – 01 73 03 05 26

1 [www.inrs.fr/risques/lombalgies/statistique.html](http://www.inrs.fr/risques/lombalgies/statistique.html)

2 Assurance Maladie – Risques Professionnels. Données 2017 sur les lombalgies liées au travail.

3 BVA pour Assurance maladie « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par Internet en avril 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 Français âgés de 18 ans et plus.

4 Poiraudau S, Lefevre-Colau MM, Fayard F, et al. Low back pain. EMC-Rhumatol Orthop. 2004, Vol. 1 :295-319.

5 Cherin P. et de Jaeger C., « La lombalgie chronique : actualités, prise en charge », Chronic low back pain: News and treatment, septembre 2011.

6 [tmspros.fr](http://tmspros.fr)